

Commune DORENAZ

Comptes
2025

Dorénaz, le 28 mai 2026

CONVOCATION

L'Assemblée primaire et bourgeoisiale est convoquée pour le

jeudi 18 juin 2026

à la Salle de la Rosière

Ordre du jour :

à 20H00 : **Assemblée bourgeoisiale**

- 1.- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée bourgeoisiale et de la séance d'information
- 2.- Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
- 3.- Rapport de la fiduciaire et Acceptation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
- 4.- Divers

à 20h15 : **Assemblée primaire**

- 1.- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée primaire et de la séance d'information
- 2.- Présentation des comptes 2025 de la Municipalité
- 3.- Rapport de la fiduciaire et Acceptation des comptes 2025 de la Municipalité
- 4.- Présentation du Règlement sur la fourniture d'eau potable
- 5.- Approbation du Règlement sur la fourniture d'eau potable
- 6.- Divers

Administration communale
de Dorénaz

Le Président
Dominique Bruchez

La Secrétaire
Stéphanie Gay-Luy

Tous les documents sont à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site internet.



Table des matières

1. MESSAGE INTRODUCTIF	3
1.1 Taux d'endettement net.....	4
1.2 Degré d'autofinancement.....	5
1.3 Part des charges d'intérêts	5
1.4 Dette brute par rapport aux revenus	5
1.5 Proportion des investissements	6
1.6 Part du service de la dette	6
1.7 Dette nette par habitant	7
1.8 Taux d'autofinancement.....	7
2. APERÇU GENERAL	8
2.1 Compte de résultat	8
2.2 Compte d'investissements	9
2.3 Financement et endettement nets.....	9
2.4 Compte de résultat échelonné	10
2.5 Bilan	11
2.6 Tableau de flux de trésorerie.....	12
2.7 Compte de résultat selon la classification fonctionnelle.....	12
2.8 Compte de résultat selon les natures.....	13
2.9 Compte des investissements selon la classification fonctionnelle	15
2.10 Compte des investissements selon les natures.....	15
3. TABLEAU DES CREDITS D'ENGAGEMENTS	15
4. TABLEAU DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES	16
5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS	16
6. TABLEAU DES GARANTIES	16
7. EVOLUTION DE FORTUNE ET DU CAPITAL PROPRE.....	17
8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	18
9. RAPPORT SUCCINCT DE L'ORGANE DE REVISION	19
10. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	21
11. CONCLUSION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	26

Message concernant les comptes 2025 de la Commune de Dorénaz

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, et dans le délai prolongé sur la base de l'art. 57 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), le Conseil communal a le plaisir de soumettre à votre examen les comptes 2025, qu'il a validés lors de sa séance du 12 mai 2026.

1. MESSAGE INTRODUCTIF

Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de **Fr. 26'055.50** alors que le budget prévoyait un excédent de revenu de **Fr. 60'880.00**. L'écart de **Fr. 86'935.50** s'explique principalement par l'augmentation exceptionnelle des frais d'administration. Comme déjà expliqué à plusieurs reprises, la gestion financière de l'administration communale a été difficile en 2025 du fait de l'absence de son comptable, depuis la fin 2024. La collaboratrice qui a été engagée pour lui succéder a également été en incapacité de travail. Cette situation a engendré des coûts des services généraux plus important que budgétés à hauteur de **Fr. 117'930.10**. Cette augmentation est compensée en partie par une croissance des revenus en lien avec l'encaissement d'indemnités pour perte de gain soit des recettes supplémentaires de **Fr. 65'968.30**. Les charges supplémentaires par rapport au budget de **Fr. 51'961.80** s'expliquent notamment par des coûts de support informatique, de prestation de services de comptable et d'aide de la part de la fiduciaire pour combler les absences. La situation est à ce jour régularisée. Il n'y a plus de collaborateurs absents et l'équipe est au complète depuis le 1^{er} mars 2026.

La marge d'autofinancement est de **Fr. 225'435.90**, en diminution de **Fr. 48'155.00** par rapport à celle de l'exercice 2024.

Du total des dépenses financières de **Fr. 4'997'377.10**, **Fr. 2'638'282.20** (53%) sont des dépenses liées sur lesquelles les autorités communales n'ont aucun pouvoir de décision.

Quant aux recettes financières, elles ont été supérieures de **Fr. 268'700** à celles de l'exercice 2024 pour atteindre **Fr. 5'222'813.00**. L'augmentation des recettes provient essentiellement des indemnités perte de gain encaissées pour les collaborateurs en incapacité de travail et de la refacturation des frais des compteurs d'eau. Le résultat de l'installation des compteurs d'eau est neutre car une charge équivalente versée à Genedis est enregistrée dans les comptes 2025.

Le budget d'investissements 2025 prévoyait des investissements à hauteur de **Fr. 837'400.00**. Les budgets réalisés s'élèvent à **Fr. 438'803.20**. Nous constatons donc que tous les investissements n'ont pas pu être réalisés. Les projets non réalisés sont les suivants

- Bâtiment d'Alesse (ancienne Ecole) **Fr. 60'000.00**
- Routes cantonales **Fr. 183'500.00** et réfection de la route d'Outre Rhône **Fr. 95'000.00** : le canton n'a pas réalisé les projets annoncés en 2025.
- **Route communale parcs et marquages** **Fr. 25'000.00**. Le projet de signalisation et marquage destiné à passer le centre du village en zone 30km/h a été homologué en 2025. Les marquages n'ont pas pu être exécutés en 2025, du fait des températures trop basses. Les **Fr. 25'000** prévus au budget 2025 pour ce poste ont été dès lors reportés sur le budget 2026.
- **Réfection rue vers l'Etôt** **Fr. 80'000.00**. Un montant de **Fr. 20'000.00** a été reporté au budget 2026, il y a actuellement un bras mort de conduite sur cette route. La Commune ne voulait pas manquer l'occasion de profiter des travaux de réfection de la route cantonale pour régler ce souci. Il est cependant possible qu'il soit renoncé à ce projet, selon les intentions du promoteur d'un important projet de constructions à proximité.

Les principaux investissements qui ont été réalisés en 2025 sont

- La passerelle pour le bâtiment scolaire **Fr. 91'222.90**
- Les travaux urgents sur le couvert de Champex **Fr. 14'209.25**. Il reste la couverture du toit à réaliser.
- Eclairage public **Fr. 81'425.60**
- Rue des Cloubeaux **Fr. 109'291.40**
- **Frais d'étude pour l'assainissement du Ball Trap Fr. 107'100.15** Le dossier de l'assainissement du ball-trap suit son cours. La défense des intérêts de la Bourgeoisie et de la Commune continue à induire des frais importants (avocat, ingénieurs, analyses, etc.). Le montant de l'investissement à consentir commence cependant à se dessiner plus clairement. Une fois les coûts prévisibles définitivement connus, des crédits d'investissements devront être consentis, qui feront l'objet d'une prochaine Assemblée primaire

Pour le chantier de la Rue des Cloubeaux / Rue des Bossons, le budget était prévu pour 2024 mais une partie des travaux a été comptabilisée en 2025.

La SAGED a réalisé des investissements à hauteur de **Fr. 432'777.15** en 2025. Les principaux travaux ont été la rénovation du réseau d'eau potable et d'eaux usées de la Giette. Une partie de ces investissements ont été refacturés aux propriétaires de la Giette, pour **Fr. 161'081.90** pour 2025.

En 2025, les tarifs fofaitaires – vu l'absence de pose généralisée des compteurs – du nouveau Règlement sur les eaux à évacuer ont été appliqués. Le futur Règlement sur la fourniture d'eau potable est en cours de préavis au canton.

Le nombre d'habitants de la Commune a un peu augmenté durant l'année écoulée, passant de 1'128 au 31 décembre 2024 à 1'147 au 31 décembre 2025.

1.1 Taux d'endettement net

Ce ratio calcule la dette nette en pourcentage des revenus fiscaux. Il a augmenté en 2025. Cet indicateur nous informe qu'il faudrait plus d'une année d'impôt pour rembourser les dettes. En rajoutant les chiffres de la SAGED on constate que Dorénaz un taux d'endettement mauvais qui continue d'augmenter.

	2024	2025	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)	77.15%	92.25%	84.40%
	bon	bon	bon
En prenant en compte la SAGED			
1. Taux d'endettement net (I1)	208.56%	239.12%	223.24%
	mauvais	mauvais	mauvais

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

1.2 Degré d'autofinancement

Ce ratio indique la part d'investissements que la Commune est en mesure de financer par ses propres moyens. Les investissements de la SAGED n'ont pas été pris en compte dans ce ratio. Ce ratio indique que la commune ne couvre qu'environ la moitié de ses investissements par ses propres ressources. Un recours à l'endettement ou aux financements externes est nécessaire.

	2024	2025	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)	54.60%	51.38%	53.09%
	récession	récession	récession

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

1.3 Part des charges d'intérêts

Ce ratio compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. Il reste stable et est considéré comme bon. A noter que les intérêts payés par la SAGED n'ont pas été considérés.

	2024	2025	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.10%	-0.18%	-0.15%
	bon	bon	bon

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

1.4 Dette brute par rapport aux revenus

Ce ratio permet d'estimer le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. Il est en considéré comme mauvais en prenant en compte les dettes de la SAGED.

	2024	2025	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	78.33%	82.66%	80.54%
	bon	bon	bon
En prenant en compte la SAGED			
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	156.87%	181.42%	169.41%
	mauvais	mauvais	mauvais

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

1.5 Proportion des investissements

Ce ratio compare les investissements bruts réalisés par rapport aux dépenses courantes. Nous constatons que l'effort d'investissement de la commune est faible. Les investissements de la SAGED n'ont pas été considérés dans ce ratio.

	2024	2025	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)	11.66%	8.20%	9.91%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

1.6 Part du service de la dette

Ce ratio démontre la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Le ratio moyen est considéré comme acceptable. Pour avoir une charge faible, le taux devrait être inférieur à 5%. A noter que les intérêts payés par la SAGED n'ont pas été rajouté à ce ratio ce qui le péjorerait.

	2024	2025	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)	6.51%	5.97%	6.24%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

1.7 Dette nette par habitant

Ce ratio mesure la part de dette par rapport au nombre d'habitants. A la suite du transfert des services d'eau potable et d'eaux usées, l'endettement net par habitant a fortement diminué en 2024 au niveau de la commune pour devenir moyen. En considérant la SAGED l'endettement par habitant peut être considéré comme très important. De plus, nous constatons que l'endettement au vu du résultat négatif 2025 a augmenté.

	2024	2025	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1'852.73	2'027.79	1'940.65
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
En prenant en compte la SAGED			
	5'008.51	5'256.19	5'132.91
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	endettement très important	endettement très important	endettement très important

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

1.8 Taux d'autofinancement

Ce ratio indique la part des revenus courants qui sont à disposition de la Commune pour financer ses investissements. Pour être moyen ce taux devrait se situer entre 10 et 20%. Nous constatons qu'il s'est péjoré durant l'exercice 2025.

	2024	2025	Moyenne
8. Taux d'autofinancement (I8)	5.49%	4.33%	4.89%
	mauvais	mauvais	mauvais

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

2. APERÇU GENERAL

2.1 Compte de résultat

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 5'222'813.00**, et un total de charges financières de **Fr. 4'997'377.11**, le compte de résultat laisse apparaître une marge d'autofinancement de **Fr. 225'436.00**.

La diminution de la marge d'autofinancement s'explique notamment par l'augmentation des charges.

Après comptabilisation des amortissements de **Fr. 320'777.00**, des prélèvements aux fonds et financements spéciaux de **Fr. 72'921.67**, le compte de résultat présente un excédent de charges de **Fr. 26'055.52**.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'680'523.14	4'571'710.00	4'997'377.11
Revenus financiers	+ CHF	4'954'113.48	4'973'300.00	5'222'813.01
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	273'590.34	401'590.00	225'435.90
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	273'590.34	401'590.00	225'435.90
Amortissements planifiés	- CHF	329'966.66	340'710.00	320'777.45
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	3'635.64
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	93'359.22	-	72'921.67
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	26'055.52
Excédent de revenus	= CHF	36'982.90	60'880.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	609'660.65	883'300.00	438'803.24
Recettes	- CHF	108'579.29	54'000.00	-
Investissements nets	= CHF	501'081.36	829'300.00	438'803.24
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

2.2 Compte d'investissements

Avec un total de dépenses de **Fr. 438'803.24**, les investissements sont moins importants que budgétisé.

Compte des investissements			Comptes 2024	Budget 2025	Compte 2025
Dépenses	+	CHF	609'660.65	883'300.00	438'803.24
Recettes	-	CHF	108'579.29	54'000.00	-
Investissements nets	=	CHF	501'081.36	829'300.00	438'803.24
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-

Depuis l'exercice 2023, les services d'eau potable et des eaux usées ont été transférés dans la société SAGED. Les investissements réalisés en 2025 par la SAGED ont été les suivants :

EXERCICE 2025							
Désignation	Valeur au 01.01.2025	Acquisition réévaluation	Participations	Valeur avant amortissements	% ou ans	Amortissements	Valeur au 31.12.2025
Eau potable	fr. 2 069 286.80	fr. -	fr. -	fr. 2 069 286.80	3.5%	fr. 72 425.04	fr. 1 996 861.76
Réservoir La Cergna EP	fr. 539 854.75	fr. -	fr. -	fr. 539 854.75	3.5%	fr. 18 894.92	fr. 520 959.83
Investissements de l'exercice		fr. 33 912.50	fr. -	fr. 33 912.50	3.5%	fr. -301.63	fr. 34 214.13
Rue des Bossons EP	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Investissements de l'exercice		fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Rénovation du réseau EP La Glette	fr. 125 360.85	fr. -	fr. -	fr. 125 360.85	3.5%	fr. 4 387.63	fr. 120 973.22
Investissements de l'exercice		fr. 137 242.63	fr. -98 236.70	fr. 39 005.93	3.5%	fr. 706.60	fr. 38 299.33
Rue de la Mairie EP	fr. 13 413.51	fr. -	fr. -	fr. 13 413.51	3.5%	fr. 469.47	fr. 12 944.04
Investissements de l'exercice		fr. 50 846.94	fr. -	fr. 50 846.94	3.5%	fr. 460.66	fr. 50 386.28
Cloubeaux est EP	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Investissements de l'exercice		fr. 507.08	fr. -	fr. 507.08	3.5%	fr. 10.35	fr. 496.73
Conduite Champex EP	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Investissements de l'exercice		fr. 59 767.86	fr. -	fr. 59 767.86	3.5%	fr. 595.99	fr. 59 171.87
Eaux usées	fr. 454 597.60	fr. -	fr. -	fr. 454 597.60	3.5%	fr. 15 910.92	fr. 438 686.68
Rue des Bossons EU	fr. -	fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Investissements de l'exercice		fr. -	fr. -	fr. -		fr. -	fr. -
Rénovation du réseau EU La Glette	fr. 83 887.53	fr. -	fr. -	fr. 83 887.53	3.5%	fr. 2 936.06	fr. 80 951.47
Investissements de l'exercice		fr. 108 566.54	fr. -62 845.20	fr. 45 721.34	3.5%	fr. 555.82	fr. 45 165.52
Cloubeaux est EU	fr. 65 433.30	fr. -	fr. -	fr. 65 433.30	3.5%	fr. 2 290.17	fr. 63 143.13
Investissements de l'exercice		fr. 41 933.59	fr. -	fr. 41 933.59	3.5%	fr. 451.20	fr. 41 482.39
Captage	fr. 409 237.20	fr. -	fr. -	fr. 409 237.20	3.5%	fr. 14 323.30	fr. 394 913.90
Réservoir	fr. 719 754.90	fr. -	fr. -	fr. 719 754.90	3.5%	fr. 25 191.42	fr. 694 563.48
	fr. 4 480 826.44	fr. 432 777.14	fr. -161 081.90	fr. 4 752 521.68		fr. 159 307.92	fr. 4 593 213.76

2.3 Financement et endettement nets

Avec une marge d'autofinancement de **Fr. 225'435.90** cumulée à la recette d'investissements de **Fr. 438'803.24**, le compte de financement présente une insuffisance de financement de **Fr. 213'367.34**.

Financement			Comptes 2024	Budget 2025	Compte 2025
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	273'590.34	401'590.00	225'435.90
Investissements nets	-	CHF	501'081.36	829'300.00	438'803.24
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	227'491.02	427'710.00	213'367.34
Excédent de financement	=	CHF	-	-	-

2.4 Compte de résultat échelonné

La recommandation sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultats, Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

Les charges d'exploitation sont supérieures de **Fr. 382'000.00** par rapport au budget 2025, et les revenus d'exploitation sont supérieurs d'uniquement **Fr. 304'000.00**. Ainsi le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) est en diminution par rapport au budget et aux comptes 2024. Le résultat provenant de l'activité de financement R2 (charges et revenus financiers) est en ligne avec le budget. Le compte de résultat affiche un résultat négatif soit un excédent de charges de **Fr. 26'055.52**.

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	872'282.75	978'140.00	1'068'352.75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	1'195'496.43	908'850.00	1'163'845.07
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	326'756.76	324'270.00	315'235.35
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	3'635.64
36 Charges de transferts	CHF	2'504'076.79	2'595'760.00	2'638'282.16
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	4'898'612.73	4'807'020.00	5'189'350.97
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	2'648'780.26	2'547'500.00	2'446'514.09
41 Patentes et concessions	CHF	87'404.95	85'200.00	87'823.65
42 Taxes	CHF	745'118.56	808'900.00	1'056'636.36
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	93'359.22	-	72'921.67
46 Revenus de transferts	CHF	1'242'803.08	1'266'600.00	1'348'702.80
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	4'817'466.07	4'708'200.00	5'012'598.57
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-81'146.66	-98'820.00	-176'752.40
34 Charges financières	CHF	51'798.34	55'100.00	47'199.92
44 Revenus financiers	CHF	169'927.90	214'800.00	197'896.80
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	118'129.56	159'700.00	150'696.88
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		36'982.90	60'880.00	-26'055.52
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	36'982.90	60'880.00	-26'055.52

2.5 Bilan

Les principales variations du bilan au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Une diminution des liquidités en lien avec une augmentation des créances. En 2025, le suivi des débiteurs a été espacé, ce qui a provoqué un délai pour l'encaissement. De plus, les taxes pour le nouveau Règlement des eaux à évacuer ont été facturées pour l'année entière au 24 décembre 2025 alors que normalement elles sont facturées semestriellement.

Une avance à terme fixe à court terme pour **Fr. 620'000.00** a été octroyée pour assurer le besoin en liquidités de la commune sur la fin de l'année.

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
1	Actif	8'906'715.73	9'321'001.04
	Patrimoine financier	3'522'710.93	3'818'970.45
100	Disponibilités et placements à court terme	1'185'147.09	601'946.25
101	Créances	1'646'670.35	2'585'073.50
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	292'892.49	235'949.70
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	1.00	1.00
107	Placements financiers	32'000.00	30'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	366'000.00	366'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	5'384'004.80	5'502'030.59
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'887'939.70	3'996'165.34
142	Immobilisations incorporelles	22'374.00	11'187.25
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1'444'800.00	1'444'800.00
146	Subventions d'investissement	28'891.10	49'878.00
2	Passif	8'906'715.73	9'321'001.04
	Capitaux de tiers	5'566'272.18	6'075'899.04
200	Engagements courants	1'011'813.29	880'907.56
201	Engagements financiers à court terme	-	624'050.00
204	Passifs de régularisation	988'238.14	1'097'470.58
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	2'894'717.75	2'801'967.90
208	Provisions à long terme	400'000.00	400'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	271'503.00	271'503.00
	Capital propre	3'340'443.55	3'245'102.00
29	Capital propre	3'340'443.55	3'245'102.00

2.6 Tableau de flux de trésorerie

2.7 Compte de résultat selon la classification fonctionnelle

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			-26'055.52
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés		+	320'777.45
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	3'635.64
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	72'921.67
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	-
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			225'435.90
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	412'274.24
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	26'529.00
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	-
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-438'803.24
	Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025	
100 Disponibilités et placements à court terme	1'185'147.09	601'946.25	
101 Créances	1'646'670.35	2'585'073.50	-938'403.15
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	292'892.49	235'949.70	56'942.79
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	1.00	1.00	-
107 Placements financiers	32'000.00	30'000.00	2'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	366'000.00	366'000.00	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	1'011'813.29	880'907.56	-130'905.73
201 Engagements financiers à court terme	-	624'050.00	624'050.00
204 Passifs de régularisation	988'238.14	1'097'470.58	109'232.44
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	2'894'717.75	2'801'967.90	-92'749.85
208 Provisions à long terme	400'000.00	400'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	271'503.00	271'503.00	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-369'833.50
29 Capital propre	3'340'443.55	3'245'102.00	
Variation des liquidités et placements à court terme			-583'200.84
100 Disponibilités et placements à court terme	1'185'147.09	601'946.25	-583'200.84

Comme expliqué précédemment, le secteur de l'administration générale présente des charges supplémentaires importantes dues à l'absence prolongée de personnel auprès de l'administration communale.

La provision pour impôts a été réduite car la tendance des impôts est à la baisse pour la commune de Doréaz.

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	886'557.07	167'101.87	928'290.00	181'300.00	1'065'746.19	279'600.25
1 Ordre et sécurité publics, défense	195'145.12	34'714.80	241'760.00	52'000.00	244'910.20	69'190.75
2 Formation	1'155'169.45	90'084.23	1'269'030.00	64'300.00	1'249'715.40	116'984.80
3 Culture, sports et loisirs, église	105'482.17	-	124'740.00	-	142'747.19	-
4 Santé	201'240.65	-	192'000.00	-	213'604.12	-
5 Prévoyance sociale	693'550.59	273'886.96	581'900.00	188'300.00	730'209.92	305'859.85
6 Trafic et télécommunications	609'031.33	106'519.80	657'980.00	143'900.00	639'994.62	137'367.96
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	693'353.39	616'004.23	684'170.00	631'600.00	798'387.23	764'801.32
8 Economie publique	88'688.19	59'632.80	66'450.00	56'900.00	74'864.53	53'137.45
9 Finances et impôts	382'271.84	3'699'528.01	166'100.00	3'655'000.00	161'610.80	3'568'792.30
Total des charges et des revenus	5'010'489.80	5'047'472.70	4'912'420.00	4'973'300.00	5'321'790.20	5'295'734.68
Excédent de charges		-		-		26'055.52
Excédent de revenus	36'982.90		60'880.00		-	

2.8 Compte de résultat selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	872'282.75		978'140.00		1'068'352.75	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'195'496.43		908'850.00		1'163'845.07	
33 Amortissements du patrimoine administratif	326'756.76		324'270.00		315'235.35	
34 Charges financières	51'798.34		55'100.00		47'199.92	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		3'635.64	
36 Charges de transferts	2'504'076.79		2'595'760.00		2'638'282.16	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	60'078.73		50'300.00		85'239.31	
40 Revenus fiscaux		2'648'780.26		2'547'500.00		2'446'514.09
41 Patentes et concessions		87'404.95		85'200.00		87'823.65
42 Taxes		745'118.56		808'900.00		1'056'636.36
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		169'927.90		214'800.00		197'896.80
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		93'359.22		-		72'921.67
46 Revenus de transferts		1'242'803.08		1'266'600.00		1'348'702.80
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		60'078.73		50'300.00		85'239.31
Total des charges et des revenus	5'010'489.80	5'047'472.70	4'912'420.00	4'973'300.00	5'321'790.20	5'295'734.68
Excédent de charges		-		-		26'055.52
Excédent de revenus	36'982.90		60'880.00		-	

Charges du personnel (30)

Les charges du personnel sont supérieures aux comptes 2024 et au budget 2025, il faut prendre en compte les montants encaissés pour **Fr. 198'344.60** d'indemnités pour perte de gain pour les absences longue durée de collaborateurs.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Dans cette rubrique, il faut noter une augmentation des prestations de services et honoraires par rapport au budget, en lien avec le soutien demandé à la fiduciaire et à notre fournisseur informatique pour la gestion des finances communales en l'absence de responsable.

Amortissements (33)

Les tableaux des immobilisations sont publiés à la fin du présent fascicule.

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à **Fr. 320'777.00** en fonction du niveau d'investissements réalisés.

Attributions aux fonds et financement spéciaux (35)

Les services autofinancés pour les eaux usées pour donner suite à la mise en place du nouveau règlement a dégagé un léger excédent de financement qui a été attribué au fonds.

Charges de transfert (36)

Les charges de transfert comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens aux familles). L'augmentation est principalement due à la hausse de la contribution au personnel enseignant ainsi qu'à la participation au CMS et à l'entretien de la STEP Intercommunale. La commune n'a malheureusement que peu de prise sur ces charges.

Revenus fiscaux (40)

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques totalisent des recettes pour **Fr. 2'141'596.80**, elles sont supérieures au budget de **Fr. 55'000.00**, mais inférieures aux comptes 2024 de **Fr. 179'000.00**. Les impôts sont à tendance baissière.

Taxes et redevances (42)

L'intégralité des taxes a été facturée et comptabilisée en 2025. L'augmentation des taxes provient notamment de l'application du nouveau Règlement sur les eaux à évacuer et l'augmentation est également en lien avec les indemnités pour perte de gain enregistrées dans la rubrique 426.

Revenus des transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçues auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales).

2.9 Compte des investissements selon la classification fonctionnelle

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale		6'743.30	-	60'000.00	-	-10'400.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense		-	-	-	-	-	-
2 Formation		5'316.85	-	90'000.00	-	91'222.90	-
3 Culture, sports et loisirs, église		69'243.15	-	30'000.00	-	14'209.25	-
4 Santé		-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale		-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications		134'369.05	-	465'000.00	-	217'246.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire		164'324.43	108'579.29	98'300.00	-	107'100.15	-
8 Economie publique		229'663.87	-	140'000.00	54'000.00	19'424.94	-
9 Finances et impôts		-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		609'660.65	108'579.29	883'300.00	54'000.00	438'803.24	-
Excédent de dépenses			501'081.36		829'300.00		438'803.24
Excédent de recettes		-	-	-	-	-	-

2.10 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		564'836.85	-	765'000.00	-	412'274.24	-
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-	-
54 Prêts		-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social		23'500.00	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement		21'323.80	-	118'300.00	-	28'529.00	-
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier		-	-	-	-	-	-
61 Remboursements		-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-	108'579.29	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises		-	-	-	54'000.00	-	-
64 Remboursement de prêts		-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations		-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		609'660.65	108'579.29	883'300.00	54'000.00	438'803.24	-
Excédent de dépenses			501'081.36		829'300.00		438'803.24
Excédent de recettes		-	-	-	-	-	-

3. TABLEAU DES CREDITS D'ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2025, il y a deux crédits d'engagements pour la Commune et un crédit d'engagement en cours pour les projets suivis par la SAGED, présentés ci-après à titre informatif.

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée primaire
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du	Montant	Conseil Municipal	Montant	Assemblée primaire				
			Conseil Municipal / Assemblée primaire		décision du :		décision du :				
1403	Projet de Turbinage	745'000	04.12.2025					745'000	541'934	203'066	
	Projet électrification alpages	529'600	04.12.2025					529'600	239'255	290'345	
	SAGED - Réseau eau	5'000'000	04.12.2025					5'000'000	1'348'649	3'651'351	
								-	-	-	

4. TABLEAU DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Au 31.12.2025 aucun crédit supplémentaire d'engagements n'est utilisé par la Commune, ni par la SAGED.

5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
RhôneEole	2'250		225'000		225'000	225'000
CERM			1'300		1'300	1'300
Genedis	185		1'000		185'000	185'000
Satom	35		3'500		3'500	3'500
Fondation						
Alplift SA (comprît dans	10'000	10	20'000		20'000	20'000
SAGED SA	10'000	100	1'000'000		1'000'000	1'000'000
BCV					3'000	3'000
Société coopérative						
Divers						
Parts sociales Rosière			7'000		7'000	7'000

6. TABLEAU DES GARANTIES

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Cautionnement EMS (solidaire 9 communes)	8'000'000	8'000'000	-
Cautionnement CO St-Maurice (solidaire communes)	1'277'319	1'277'319	-
Cautionnement SAGED SA (solidaire)	5'000'000	5'000'000	-
Cautionnement EMS Fondation St-Jacques (solidaire 9 communes)	26'000'000	26'000'000	-

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Cautionnement EMS (solidaire 9 communes)	8'000'000	8'000'000	-
Cautionnement CO St-Maurice (solidaire communes)	1'277'319	1'277'319	-
Cautionnement SAGED SA (solidaire)	5'000'000	5'000'000	-
Cautionnement EMS Fondation St-Jacques (solidaire 9 communes)	26'000'000	26'000'000	-

7. EVOLUTION DE FORTUNE ET DU CAPITAL PROPRE

La fortune qui se montait à **Fr. 3'303'443.00** au 31.12.2024 passe à **Fr. 3'297'213.00** au 31.12.2025.

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	3'340'443	-	43'231	3'297'213
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-30'968		69'286	-100'254
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	3'371'411		-26'056	3'397'467

8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes ordinaires							
1400	Terrains	500'000		10'400	489'600	-	489'600
1401	Routes / voies de communication	1'023'569	190'717		1'214'286	85'997	1'128'289
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	53'242			53'242	3'727	49'515
1403	Autres travaux de génie-civil	389'745	19'425		409'170	28'643	380'528
1404	Bâtiments du PA	1'861'754	212'532		2'074'286	164'810	1'909'476
1405	Forêts PA	-	-		-	-	-
1406	Biens meubles du PA	59'630			59'630	20'872	38'758
1409	Autres immobilisations corporelles	-			-	-	-
1420	Logiciel du PA	-			-	-	-
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-			-	-	-
1429	Autres immobilisations incorporelles	22'374			22'374	11'187	11'187
144X	Prêts	-			-	-	-
145X	Participation capital social	1'444'800			1'444'800		1'444'800
146X	Subventions d'investissement	28'891	26'529		55'420	5'542	49'878
Total comptes ordinaires		5'384'005	449'203	10'400	5'822'808	320'777	5'502'031

9. RAPPORT SUCCINCT DE L'ORGANE DE REVISION



Rue des Cedres 10
CP 478
1951 Sion
T. 027 327 30 30
www.nofival.ch

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'Assemblée primaire de la Commune de Dorénaz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Dorénaz, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Dorénaz, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Commune, ni sur son existence.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

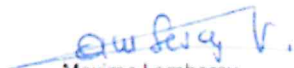
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Commune de Dorénaz est considéré comme moyen et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune de Dorénaz est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 26 mai 2026

NOFIVAL SA
 ASR 501643


 Maxime Lamercy
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable


 Muriel Rieben Celano
 Révisseure agréée

10. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Dorénaz.

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune de Dorénaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Dorénaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 1.--

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 1.--

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.-- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RP
Tyc

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

PR
740

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 1.--.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

PR
TYC

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 1.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une

PR
7/10

provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 1.--.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 1.--.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

VERSION du 26.10.2021

PR
TYI

11. CONCLUSION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La marge d'autofinancement est de **Fr. 225'435.90**. Elle est en diminution par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires. Les investissements nets (sans les investissements réalisés par la société SAGED) ont généré une charge nette de **Fr. 438'803.25**.

Après comptabilisation des amortissements de **Fr. 320'777.45**, et le prélèvement et attributions aux fonds et financements spéciaux pour **Fr. 69'286.00**, l'excédent de charges de l'exercice se monte à **Fr. 26'055.50**. La fortune nette de la Commune a ainsi diminué et se monte au 31.12.2025 à **Fr. 3'245'102.00**.

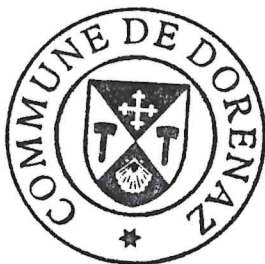
Malgré le résultat négatif en 2025, la situation financière de la Commune peut encore être considérée comme saine, l'endettement net par habitant étant de **Fr. 2'028.00** au 31.12.2025. Si nous prenons en considération les dettes de la SAGED la dette se monte à **Fr. 5'256.00**.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal vous invite à approuver les comptes 2025.

Dorénaz, le 28 mai 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Dominique Bruchez



La Secrétaire communale
Stéphanie Gay-Luy

